

Budget 2025 : s'adapter et maintenir l'ambition

- Continuité de l'action publique
- Investissements soutenus
- Endettement maîtrisé



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Sommaire

- 4 Contexte**
- 6 Des priorités politiques affirmées**
- 8 Le budget en un coup d'œil**
- 10 Le budget par politiques publiques**
 - Solidarité
 - Logement
 - Environnement
 - Économie, éducation, culture et sport
 - Aménagement : cohésion territoriale, projets urbains et espaces publics
 - Transports et mobilités
- 22 Ressources humaines**



Bruno Bernard
Président de
la Métropole de Lyon

« C'est avec une grande responsabilité que nous avons élaboré le budget de la Métropole de Lyon pour cette année 2025, marquée par un contexte

particulièrement complexe. Notre collectivité est confrontée, pour la première fois depuis son existence, à une situation financière critique. Déjà impactée par le mouvement de désengagement de l'État, par une chute inédite des droits de mutations (DMTO) et une hausse des dépenses sociales, notre collectivité a été appelée, comme l'ensemble des collectivités territoriales, à se joindre à un effort de réduction de la dépense publique, afin de contribuer à résorber, à hauteur de plus de 60 millions d'euros, le déficit du budget de l'État qu'elle n'a pourtant pas alimenté. Cette situation menace nos services publics.

Grâce à une gestion rigoureuse, les finances de la Métropole de Lyon restent saines. Entre 2021 et 2024, la Métropole de Lyon a réduit sa dette de plus de 250 M€. Cette bonne gestion permet depuis 2020 de poursuivre globalement les investissements de la Métropole, mais aussi d'accentuer ses efforts sur le volet social.

Le budget que nous présentons aujourd'hui est le résultat de plusieurs étapes de négociations, de priorisation, d'arbitrages, souvent difficiles, menés avec l'ensemble de l'exécutif depuis plusieurs mois. C'est un travail d'une ampleur inédite, qui a nécessité l'engagement de l'ensemble de l'exécutif et un travail en finesse mené par chaque Vice-président avec l'administration et les structures partenaires de la Métropole, que je tiens ici à remercier pour leur mobilisation.

Le budget est un acte politique, même s'il est fortement contraint par le contexte. Nous avons donc souhaité collectivement maintenir un cap

clair, autour de trois priorités que j'ai pu présenter à plusieurs reprises et notamment lors du débat d'orientations budgétaires : la protection sociale, le soutien au logement et la poursuite de l'adaptation de notre territoire aux crises environnementales.

En 2025, le social reste au cœur de nos priorités. Que ce soit en matière de handicap, de perte d'autonomie, de vieillesse, de soutien aux personnes en situation de précarité, de protection des enfants, de soutien aux quartiers en politique de la ville, ou encore d'insertion, nous mettons tout en œuvre pour garantir à chacune et chacun une place dans notre société.

Le logement continue d'être un enjeu majeur, il connaît une crise structurelle. Nous poursuivons notre soutien à la création de logement avec le maintien des aides à la pierre, nous nous engageons auprès des plus fragilisés par la hausse des coûts de l'énergie avec le Fonds de solidarité logement.

Enfin, nous ne pouvons aborder l'avenir sans prendre en compte l'adaptation du territoire aux crises environnementales. Le réchauffement climatique est une réalité qui nous oblige à revoir en profondeur notre modèle de développement. En 2025, nous poursuivons notre action pour la transition énergétique, pour le développement des mobilités durables, la végétalisation et la création d'îlots de fraîcheur au plus près de chez soi, pour la préservation de la ressource en eau, pour la lutte contre les inondations, ceci sur toutes les communes du territoire.

À la responsabilité dans l'élaboration de ce budget 2025 s'ajoute la prudence. La loi de finances 2025 comporte encore son lot d'incertitudes, qui appellera probablement à faire preuve de souplesse.

Notre territoire reste dynamique et est en mesure d'être résilient face aux crises. Nous saurons collectivement relever ces défis et soutenir notre écosystème local, accompagner le dynamisme de notre économie et continuer d'assurer nos missions de service public. »

Contexte

La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale unique en France, cumulant les compétences départementales et celle d'une communauté d'agglomération sur un territoire de 58 communes et 1,4 million d'habitants.

Avec un budget près de 4 milliards d'euros, la collectivité joue un rôle majeur en matière d'investissements publics et de développement de politiques publiques au service des habitants, croisant à la fois le social, l'environnement, l'urbanisme, le développement économique, les mobilités, la culture, les collèges, le sport, etc.

Un effort demandé aux collectivités dans un contexte budgétaire tendu

Depuis plusieurs années, le budget de la Métropole de Lyon, comme toute collectivité territoriale, s'inscrit dans un contexte contraint, marqué par un cumul des incertitudes : crise Covid, environnement géopolitique instable, crise de l'immobilier, hausse du coût des matériaux et de l'énergie, montée de l'inflation, baisse des recettes et hausse des dépenses contraintes...

Plus récemment, à l'automne 2024, l'État a fait appel aux collectivités territoriales afin de réduire le déficit public qui s'est fortement aggravé ces dernières années. Pour la deuxième année consécutive, le déficit public s'est aggravé en 2024 pour atteindre près de 175 Md€, soit 6 points de PIB après 5,5 points en 2023 et 4,7 points en 2022¹.

L'impact financier est d'une ampleur inédite : la contribution demandée par l'État pour redresser les comptes publics pèse lourdement sur les finances locales et déstabilise les collectivités.

Pour la Métropole de Lyon, cela représente **une perte proche de 60 millions d'euros** en 2025 :

- 27 M€ au titre du dispositif du lissage conjoncturel des recettes,
- 16 M€ de préemption de la dynamique de TVA,
- 7 M€ de variable d'ajustement,
- 9 M€ d'augmentation des cotisations CNRACL

L'impact est tel qu'il impose le réexamen de tous les domaines de compétences de la Métropole de Lyon, sans exception. Cet ajustement budgétaire met en tension les politiques publiques menées et nécessite des choix et des nouvelles priorisations.

Loi du 14 février

2025 de finances pour

2025

La loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en 2025. Dans cet objectif, une baisse des dépenses de l'État et des collectivités territoriales est demandée.

Un effort budgétaire réel de 7,4 Md€
Un effort de 2,2 Md€ est demandé par le

gouvernement aux plus grandes collectivités locales. L'impact pour les collectivités est en réalité plus important puisque d'autres recettes pour les collectivités sont réduites, à l'image du Fonds vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, en baisse par rapport à 2024 (-1,35 M€).

André Laignel, Président du Comité des Finances Locales (CFL), estime que l'effort des collectivités pour redresser les comptes publics s'élève ainsi à 7,4 Md€ pour 2025.

Des recettes qui se réduisent

En 2023, la situation financière de la Métropole de Lyon, à l'égal d'autres collectivités et notamment des Départements français, s'est fortement dégradée. Cette dégradation est liée à une politique fiscale nationale qui s'est faite au détriment des collectivités et à une baisse des principales recettes :

¹Source : Cour des comptes, février 2025

- **Les droits de mutation (DMTO)**

baissent de 12,5% pour la Métropole (17% pour la moyenne nationale) entre 2023 et 2024 (-27,8% entre 2022 et 2023), ce qui représente : 122 M€ de perte de recettes entre 2022 et 2023, 40 M€ entre 2023 et 2024. Après 2 années de baisses consécutives, cette recette devrait néanmoins rebondir à la faveur de la stabilisation des taux d'intérêt en 2025.

- **La suppression de la CVAE**, qui devait être compensée par l'État par différents produits et notamment avec la TVA, n'a pas été pleinement compensée.

À cela s'ajoute une baisse en volume de la dotation globale de fonctionnement, du fonds vert, une réduction des crédits pour la politique de la ville...

La loi de finances ouvre la possibilité pour les départements de disposer d'un levier fiscal avec l'augmentation – à titre temporaire – du taux des DMTO, que la Métropole de Lyon appliquera à 5% à compter du 1er mai 2025 jusqu'au 31 mars 2028. Les primo accédants de résidences principales restent soumis au taux actuel de 4,5%.



Une gestion saine et responsable des finances

La Métropole de Lyon assure une gestion saine et responsable de ses finances, qui s'illustre notamment par une diminution de la dette : entre 2021 et aujourd'hui, **la dette a diminué de 253 millions d'euros**, tout en maintenant un niveau d'investissement exceptionnel, et ce, sans accroissement significatif des concours financiers de l'État.

Depuis plusieurs années, la collectivité obtient la **note AA**, note maximale de l'agence de notation Fitch Ratings, plafonnée par les résultats financiers de l'État.

Des dépenses obligatoires en hausse

En parallèle, les dépenses de fonctionnement de la Métropole de Lyon ont augmenté sous l'impact de plusieurs mesures nationales - la mise en application du Ségur, la hausse du point d'indice, la hausse des cotisations de retraite des fonctionnaires (CNRACL) - et de la hausse des besoins dans le domaine social.

La détérioration de la situation économique engendre notamment une augmentation des bénéficiaires du RSA : +3,4% entre janvier et décembre 2024, soit près de 1300 allocataires supplémentaires.

Un contexte d'incertitude au niveau national

Le budget primitif a été élaboré dans un contexte d'incertitude, renforcé par le décalage des votes des projets de Loi de finances et de Loi de financement de la sécurité sociale.

Ce retard a complexifié l'évaluation des ressources, notamment en ce qui concerne les dotations et les compensations financières de l'État, et surtout celle des contributions attendues.

L'attente prolongée des arbitrages budgétaires nationaux a freiné la capacité à mesurer avec exactitude les ajustements budgétaires nécessaires. Ainsi les choix présentés dans ce budget 2025 sont nécessairement prudents.



Des priorités politiques affirmées

Grâce à la situation financière métropolitaine saine, fruit d'une gestion rigoureuse, et grâce à des mesures courageuses et raisonnées, la Métropole de Lyon a su porter, en plaçant toujours au premier rang l'intérêt des Grandes Lyonnaises et des Grands Lyonnais, un budget à la fois ambitieux et responsable face à la situation de crise des finances publiques.

Objectif: préserver l'ensemble de notre écosystème local

MAINTENIR CES 3 PRIORITÉS POLITIQUES ESSENTIELLES

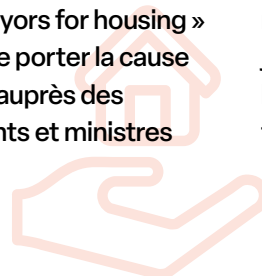
1. Préserver le bouclier social

Dans un contexte de fragilité sociale accrue, de vieillissement de la population et de baisse du pouvoir d'achat moyen des ménages, la Métropole de Lyon agit au quotidien, via sa politique tarifaire, ses politiques publiques et ses aides sociales, pour donner une place à chacune et chacun et lutter contre les inégalités. Le budget 2025 s'attache ainsi à garantir les services essentiels et l'accompagnement des plus vulnérables.



2. Répondre à la crise du logement

La Métropole de Lyon continue d'accueillir des milliers d'habitants chaque année, avec une forte tension sur le marché du logement. Le soutien au logement social (dont le BRS), au logement étudiant et à toutes les formes de logement est une priorité pour l'exécutif métropolitain qui a activé un plan d'urgence et renforcé ses aides à la pierre pour soutenir les bailleurs sociaux, fragilisés par le retrait de fonds nationaux. La Métropole de Lyon poursuit par ailleurs son plaidoyer au niveau européen au sein de l'alliance « Mayors for housing » et continue de porter la cause du logement auprès des gouvernements et ministres successifs.



3. Poursuivre l'adaptation au changement climatique

La Métropole de Lyon maintient un niveau d'investissement soutenu pour accompagner l'adaptation de son territoire, soumis au changement climatique et aux risques qui en découlent. Projets de végétalisation, soutien aux mobilités durables, transition énergétique, sécurité alimentaire, cycle de l'eau, gestion des déchets... la capacité d'action de la Métropole de Lyon en matière de transition énergétique et de justice sociale est un atout majeur pour porter un modèle de développement juste et soutenable pour les générations actuelles et futures.



Protéger les structures les plus vulnérables

La Métropole de Lyon soutient, à travers ses subventions publiques, de nombreuses structures dans tous les domaines : sport, éducation, culture, environnement, urbanisme... La collectivité continue de soutenir ces partenaires afin de garantir la continuité des services, la protection des habitants et le dynamisme culturel et sportif du territoire, précieux pour le lien social et le vivre-ensemble. La décision a été prise de ne pas appliquer une réduction uniforme des subventions, qui aurait pénalisé les structures les plus fragiles.

Ainsi, l'effort budgétaire a été réparti en fonction de la situation financière de chaque acteur et d'une nouvelle priorisation, dans un dialogue partenarial.

Les acteurs et institutions les plus solides ont assumé une part plus importante de l'effort budgétaire. Cette approche solidaire entre les grandes structures et les plus petites doit permettre **d'éviter des fermetures de structures et des annulations d'événements et projets essentiels** pour les Grands Lyonnais, dans tous les domaines de la vie.

Une méthode fondée sur l'équité et la concertation

L'élaboration du budget a reposé sur trois principes : **équité, concertation et analyse des réalités économiques.**

Les vice-présidents ont travaillé en lien étroit avec l'administration pour identifier les impacts et construire des solutions adaptées.

Ces arbitrages se sont faits en plusieurs étapes et concertation, tant avec les services métropolitains qu'avec les structures subventionnées par la métropole.

L'élaboration du budget 2025 a ainsi nécessité un travail approfondi sur les budgets de chaque direction, avec un effort inédit de gestion efficiente et d'optimisation.

L'effort a porté sur les dépenses de fonctionnement ainsi que sur le **report de plusieurs projets inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements.** Plusieurs projets urbains ou d'espaces publics voient ainsi leur calendrier desserré afin de donner plus de souffle aux finances de la collectivité, tout en limitant également l'impact des travaux pour les usagers.

Le Président de la Métropole a tenu à ce que les solutions soient présentées, débattues et actées collectivement par l'exécutif métropolitain.

Des baisses importantes sur les dépenses de communication

La Métropole a réalisé des baisses conséquentes dans le budget communication, notamment en matière de présence à certains salons. En 2025, les crédits de communication et d'événementiel sont ainsi réduits de -18 %.

Cette contraction fait suite à une première baisse des dépenses en 2024 de -20%. Le budget 2025 prévoit ainsi une réduction de plus d'1,6 M€ sur les participations aux Salons par rapport à 2024. Les participations aux Salons ont

été redéployées sous d'autres formes ou confiées à OnlyLyon. Entre 2023 et 2025 le budget global de communication a été réduit de 7,6 M€.

Dans un rapport de novembre 2024, la Chambre Régionale des Comptes constatait que sur un panel représentatif des collectivités d'Auvergne Rhône-Alpes, les dépenses de communication variaient entre **4,3€/hb/an et 31€/hb/an.**

→ Pour la Métropole de Lyon, le ratio est de **10€/hb/an.**

→ La Chambre Régionale des Comptes calcule par ailleurs un ratio de « dépenses de communication / dépenses réelles de fonctionnement » et observe une fourchette variant de **0,54% à 2,8%.**

→ Pour la Métropole de Lyon, au BP 2025, ce ratio est de **0,6%.** Selon la CRC, ce ratio était de 1,4% en 2022 pour la Région Auvergne Rhône-Alpes.



Le budget en un coup d'œil

Présentation générale de l'équilibre du budget

Le budget primitif 2025 de la Métropole de Lyon soumis au vote du Conseil métropolitain le 17 mars 2025 s'établit à 3,914 Md € tous budgets confondus (budget principal et budgets annexes²). Il était de 3,927 Md € en 2024.

- La capacité d'autofinancement prévisionnel s'élève à 252 M€ (263 M€ en 2024)
- Encours total de la dette : 1 832 M€ au 31 décembre 2024 contre 2085 M€ fin 2020
- 907,5 M€ de nouvelles autorisations de programme, permettant le lancement et/ou la poursuite de projets structurants pour le territoire

CHIFFRES CLÉS

3914,4 M€*

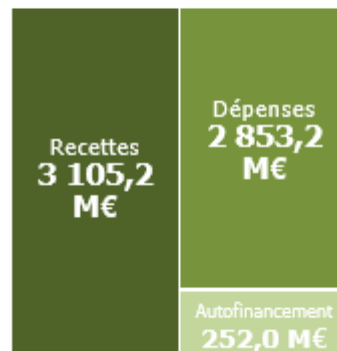
3105,2 M€ + 809,2 M€

Le budget d'une collectivité se présente toujours en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.

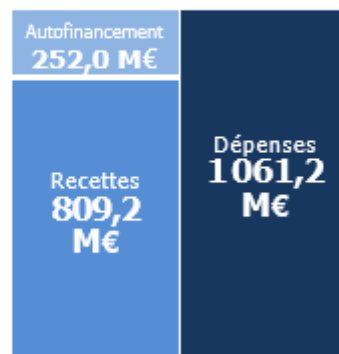
*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires



FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



² Des budgets annexes existent notamment pour l'assainissement, le réseau de chaleur, la gestion des déchets et les opérations d'urbanisme en régie directe.



Le budget est un document politique et financier qui dresse l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année à venir. Il se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.

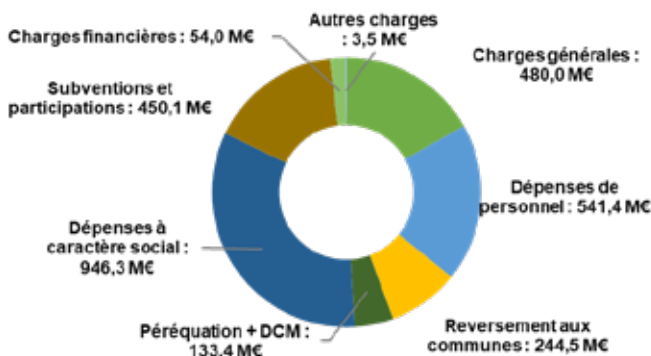
Le fonctionnement

Ce sont les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...) et aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien, les charges comme la facture d'électricité d'un collègue ou d'une maison de la métropole...). Les dépenses de fonctionnement sont optimisées et s'élèvent à 2 853 M€, soit une hausse contenue par rapport à 2024 (+0,1%).

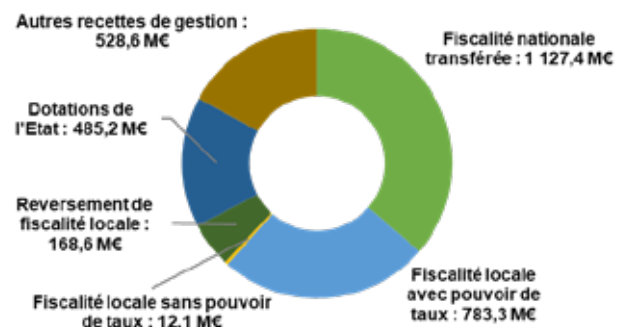
L'investissement

C'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants : nouveaux équipements, acquisitions des biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction... Du côté des recettes, on retrouve les dotations et subventions de l'État, ainsi que la capacité d'autofinancement, qui représente le solde excédentaire de la section de fonctionnement. Malgré le contexte, la Métropole de Lyon continue d'investir et de répondre aux besoins du territoire en matière de projets d'avenir. La collectivité projette des dépenses de 1061 M€, en légère baisse par rapport à 2024 (1076 M€).

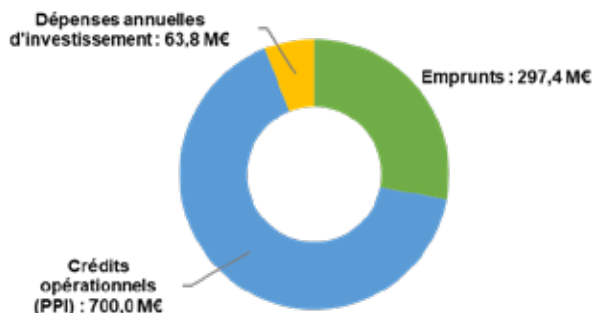
Dépenses de fonctionnement : 2 853,2 M€



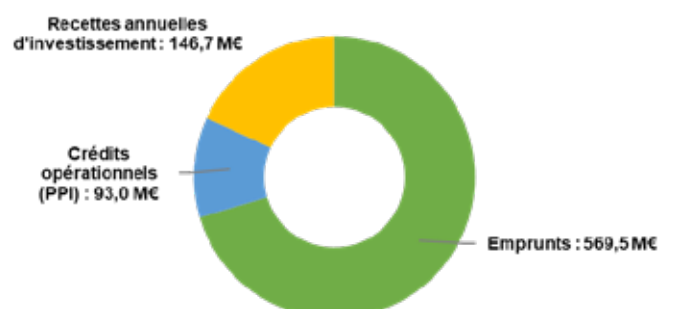
Recettes de fonctionnement : 3 105,2 M€



Dépenses d'investissement : 1 061,2 M€



Recettes d'investissement : 809,2 M€



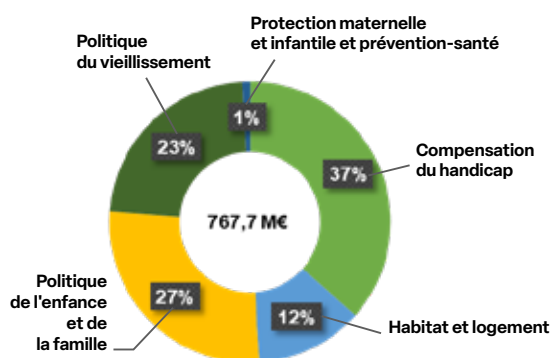
Le budget par politiques publiques

L'étendue des actions métropolitaines en 2025

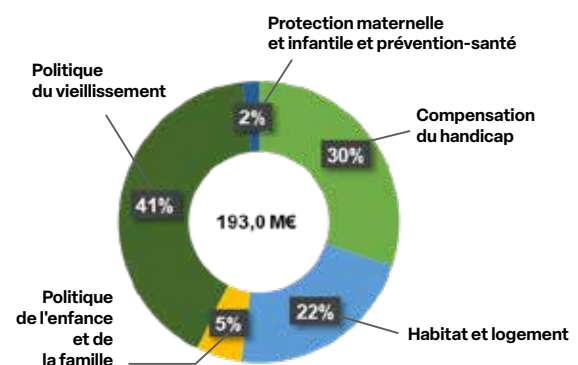
en M€	Dépenses	Recettes
Solidarité et habitat	767,7	193
Économie, insertion, éducation, culture, sport	524,1	160,3
Aménagement du territoire	350,4	89,4
Transports et mobilités	374,2	130,3
Environnement	472,7	198,3
Projets futurs à individualiser	78,9	15,3
Ressources	1346,4	3127,8
	3914,4	3914,4

Solidarités

Dépenses réelles tous budgets - BP 2025



Recettes réelles tous budgets - BP 2025



La Métropole de Lyon est cheffe de file de l'action sociale sur son territoire. Elle est à la fois compétente en matière de handicap, de santé, de politiques en faveur des personnes âgées, d'enfance et de famille, de logement social. Elle agit également dans le champ de l'insertion et a une action ciblée, avec le concours de l'État, sur les quartiers les plus défavorisés avec la politique de la ville³.

Le budget global de la Métropole de Lyon en matière de solidarités – insertion compris – est en augmentation constante, en raison notamment de nombreuses dépenses incompressibles. Si le territoire de la Métropole de Lyon est dynamique, il n'est pas épargné par les difficultés sociales et la pauvreté. En effet, le nombre de personnes pauvres augmente plus rapidement que la population : entre 2013 et 2019, le nombre de personnes pauvres a augmenté de +10% quand la population a augmenté de +3% (Insee 2019). Face à ces inégalités persistantes, malgré un contexte budgétaire très contraint, la Métropole de Lyon prend ses responsabilités pour soutenir les personnes les plus pauvres avec un budget en augmentation pour l'insertion et l'emploi, dont la priorisation du RSA, et une action ciblée sur les quartiers politiques de la ville (QPV).

Handicap

La Métropole de Lyon accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap. L'augmentation du budget handicap est de **+ 24 % entre 2019 et 2025**.

En 2025, la Métropole de Lyon poursuit sa politique de compensation du handicap avec un budget global à la hausse, qui s'élève à 276,7 M€ (268,4 M€ en 2024) en fonctionnement.

CHIFFRES CLÉS

767 M€

Le budget de la Métropole de Lyon en matière de social, soit le plus gros poste de dépenses pour la collectivité, auxquelles s'ajoute les actions relevant de la politique de la ville (4,9M€), de l'insertion et emploi (309,9 M€)

- **7 300** bénéficiaires de l'aide à domicile des personnes en situation de handicap
- **300 000** seniors dans la Métropole de Lyon
- **10 000** mineurs bénéficient de l'ASE
- **Près d'1 habitant sur 6** de la Métropole de Lyon vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire, soit **214 000** personnes (Insee 2019)



³ Dans la présentation du budget de la Métropole de Lyon, les dépenses sociales en matière d'insertion (notamment le RSA) et les actions vers les quartiers populaires (politique de la ville) sont répartis respectivement dans les macro-politiques « économie, insertion, éducation, sport et culture » et « développement urbain ». Le logement est compris dans la macropolitique « solidarités ».

Personnes âgées

La Métropole de Lyon pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie. 170,7 M€ de dépenses de fonctionnement (167,6 M€ en 2024) sont alloués à l'ensemble de la politique du vieillissement. **L'augmentation du budget Personnes Âgées s'élève à plus de 18 % entre 2019 et 2025.**

Enfance et famille

Les bénéficiaires de l'ASE sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant(s) de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption. Les dépenses de fonctionnement de cette politique d'un montant de 207 M€ (206,2 M€ en 2024) portent sur les frais de séjours et d'hébergement ainsi que sur les frais annexes : transport, santé, frais alimentaires et aides financières. **L'augmentation du budget Enfance s'élève à plus de 41% entre 2019 et 2025.**

Insertion et emploi

Le budget de fonctionnement consacré à la politique **d'insertion et d'emploi** représente 309,9 M€ (302,8 M€ en 2024).

Le versement du RSA est priorisé par la Métropole de Lyon, dans un contexte de détérioration du contexte économique et de risque accru de fragilités sociales. Le budget global pour les allocations est estimé à 279,3 M€ (269,8 M€ en 2024).

Dans le cadre des orientations du PMI'e et du pacte des solidarités, 25 M€ sont alloués aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement (RSJ compris). Ce budget conserve l'engagement pour les expérimentations auxquelles la Métropole a décidé de prendre part, après plusieurs années de montée en charge : territoires zéro chômeur longue durée, expérimentation France Travail...

En 2019, ces actions s'élevaient à 21 M€. À ces crédits ont été ajoutés l'allocation du revenu solidarité jeune (RSJ) à destination des 18-25 ans en grande précarité et non éligibles au RSA est maintenu pour un budget prévisionnel de 4,4 M€.



Logement

La Métropole pilote les politiques de l'habitat et du logement sur son territoire en matière d'offre de logements, d'accès et de maintien dans le logement, d'aide individuelle aux ménages. La crise du logement et de l'immobilier impacte fortement la production de logements sur la métropole, fragilisant les personnes les plus précaires. La politique de logement métropolitaine est impactée par la crise immobilière et par le retrait de l'État sur certaines aides (ANAH, Ma PrimeRenov) que la Métropole de Lyon ne peut compenser à elle seule.

La Métropole de Lyon entend poursuivre son action volontariste en faveur de la création de logement, dans les marges de manœuvres qui sont les siennes, en maintenant de forts financements d'aide à la pierre et en soutenant le Fonds de solidarité logement (FSL) qui augmentera de +2,6%.

Le budget total en 2025 s'élève **93,6 M€**, répartis entre crédits de fonctionnement (21 M€) et d'investissement (72,6 M€).

En 2025 les crédits de fonctionnement suivants sont prévus :

- **13,5 M€ pour l'accès et l'inclusion par le logement**, dont 5,4 M€ pour le **Fonds de Solidarité au Logement (FSL)**, avec notamment un soutien spécifique pour les jeunes issus de l'ASE
- Les mesures en faveur de l'amélioration de la qualité du parc existant et du développement de l'offre de logements atteignent 6,8 M€

En investissement, la Métropole de Lyon maintient son engagement fort pour la production de logements, avec notamment un soutien constant à l'aide à la pierre et à la création de logements étudiants :

- Le soutien au logement social mobilise 45,6 M€, avec 17,6 M€ de recettes de l'État. Il passe essentiellement par les aides à la pierre (29,4 M€).

- Les dépenses en faveur du parc privé s'élèvent à 26,8 M€ et concernent majoritairement les aides à la pierre pour 10 M€
- 1,3 M€ est prévu pour le projet de prise de participation à la future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) foncière parc privé.
- Plusieurs opérations d'ampleur sont soutenues par la Métropole de Lyon en 2025 sur le volet développement urbain, notamment avec le programme de la copropriété Saint-André à Villeurbanne (1,7 M€ complémentaires sur enveloppe globale de 2,5 M€) ou encore la ZAC Saint-Jean avec la création de 1800 logements.

CHIFFRES CLÉS

93,6 M€

investis par la Métropole de Lyon pour la politique de l'habitat et du logement (fonctionnement et investissement)

→ **39,4 M€** pour les aides à la pierre

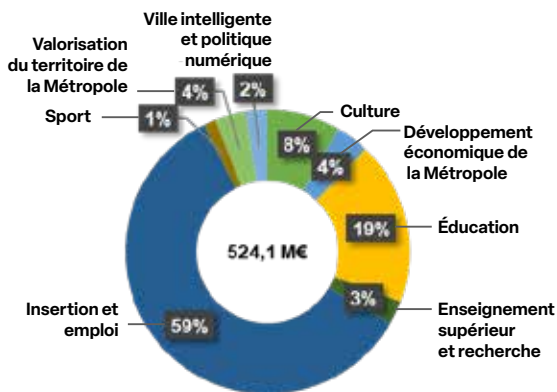
→ **71000** demandes de logement social par an (9 demandes pour une attribution)

→ **1,3 M€** est prévu pour la participation à la future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) foncière parc privé

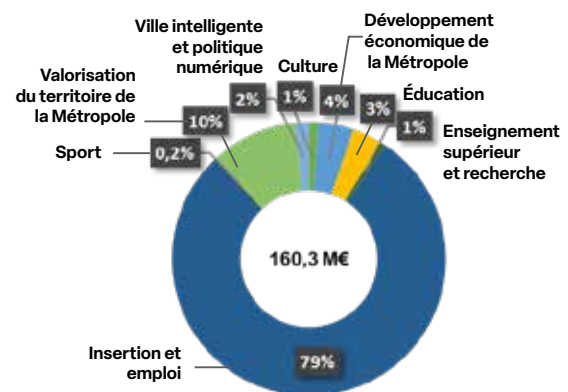


Économie, éducation, culture et sport

Dépenses réelles tous budgets - BP 2025



Recettes réelles tous budgets - BP 2025



Collèges et enseignement supérieur

En matière d'**éducation**, la Métropole gère 119 collèges (82 publics et 37 privés) pour plus de 70 000 collégiens.

Le budget de fonctionnement consacré aux collèges par la Métropole de Lyon a augmenté de 38,6% entre 2019 et 2025.

- En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 45,9 M€ (48,4 M€ en 2024) dont 29,6 M€ pour les dotations des collèges versées aux établissements publics et privés.
- Les **crédits consacrés à la restauration scolaire** s'élèvent à 8,2 M€ (7,2 M€ en 2024). Ils intègrent la mise en place de la tarification sociale dans les collèges publics.

- 22,2 M€ sont dédiés aux **grosses opérations d'entretien dans les collèges**.
- La Métropole continue de mener à bien des **projets de construction, restructuration ou rénovation des collèges** (31,9 M€), notamment le projet de construction du collège Katia Krafft à Vénissieux (19,3 M€).
- Les crédits alloués à **l'enseignement supérieur et à la recherche** s'établissent à 1 M€ (1,2 M€ pour 2024) en dépenses de fonctionnement, dont le soutien à des actions de lutte contre la précarité étudiante et à la COMUE (communauté d'universités et établissements) qui fédère les établissements d'enseignement supérieur.



En investissement, 5 M€ sont alloués au volet ESRI (enseignement supérieur recherche innovation) et 4,3 M€ au SDU (schéma de développement universitaire) pour la modernisation des campus et l'amélioration des conditions de vie et d'étude.

Culture

La Métropole de Lyon soutient **152 structures culturelles** sur le territoire et a déployé durant tout le mandat de nombreux projets ambitieux pour les événements culturels et pour la politique d'éducation artistiques et culturelle.

Le budget 2025 prévoit un volet de fonctionnement de 37,1 M€, permettant de maintenir le financement de 143 de ces structures. Seules 9 structures sont impactées par des économies, qui sont le fruit d'un dialogue partenarial avec les acteurs culturels.

Il est notamment prévu :

- 13 M€ pour le fonctionnement du Musée des Confluences.
- L'enveloppe dédiée aux subventions aux équipements culturels de rayonnement national et international s'établit à 6 M€ (6,9 M€ en 2024) avec un maintien des soutiens

à la plupart des grands équipements (Opéra, Théâtre National Populaire, Maison de la danse...).

- Les subventions aux événements culturels du territoire représentent 6,6 M€ (7,2 M€ en 2024). Les efforts budgétaires sont concentrés sur quelques grands événements disposant des plus fortes marges de manœuvre, avec notamment des financements privés. Cela permet de préserver toutes les aides aux petits festivals.
- 6,7 M€ sont prévus pour la mise en œuvre des orientations du schéma des enseignements artistiques 2023-2027, dont la participation au Conservatoire à rayonnement régional de Lyon, à l'École Nationale de Musique de Villeurbanne et aux autres conservatoires et écoles de musique et danse du territoire. Elle intègre également des soutiens aux projets d'éducation artistique dans les territoires et différentes actions culturelles d'inclusion sociale en direction des collégiens et bénéficiaires des politiques de solidarités de la Métropole.

En matière d'investissement, 1,3 M€ sont prévus à destination du musée Lugdunum et 0,7 M€ pour la cité internationale des arts du cirque (1 M€ de recette de l'État).



Sport

La promotion de la **pratique sportive et de la vie associative** mobilise 4,1 M€ (4,8 M€ en 2024) en fonctionnement et 2,1 M€ de travaux sur les équipements sportifs métropolitains. Le soutien aux clubs sportifs s'élève à 2,3 M€ (2,7 M€ en 2024).

L'effort a été concentré sur les grands clubs professionnels masculins, disposant de plus fortes marges de manœuvre, ce qui permet un rééquilibrage des financements entre les pratiques professionnelles sportives féminines et masculines.

Cet effort de solidarité entre les grands clubs et les plus petites structures permet de maintenir à budget constant les pratiques amateurs, ainsi que les pratiques sportives relevant de l'inclusion et de la santé/bien-être. Le dispositif « Métropole vacances sportives » est également maintenu.

Développement économique

Le budget alloué au **développement économique responsable et au numérique** représente 35,5 M€ de dépenses (44,1 M€ en 2024) de fonctionnement. Il vise à accompagner les grandes transformations écologiques et sociales du territoire.

- L'enveloppe consacrée à la **transformation d'activités économiques et l'innovation**

atteint 3,3 M€ contre 5,4 M€ en 2024. Cette baisse n'obère aucun budget d'opérateur mais résulte d'une part de la fin de la prise en charge des loyers du Centre d'Infectiologie et d'autre part de l'arrêt du financement du bureau de l'organisation mondiale de la santé (OMS) à Lyon dont les nouveaux locaux sont désormais terminés.

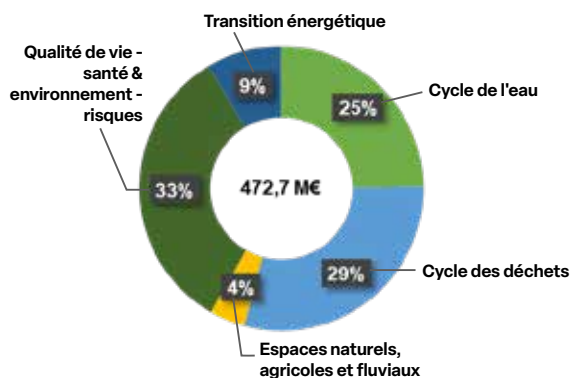
- Les **soutiens à l'entrepreneuriat local** s'élèvent à 2,9 M€ (3,4 M€ en 2024), avec un maintien des soutiens aux structures de l'économie sociale et solidaire, un recentrage sur les aides à la création d'entreprise et à l'entrepreneuriat féminin et des réductions portées principalement par les actions de promotion de l'entrepreneuriat et d'animation des communautés d'entrepreneurs.
- Les actions de **valorisation du territoire** et de **développement d'un tourisme responsable** représentent 9 M€ de crédits de fonctionnement (10,8 M€ pour 2024), dont 4,8 M€ de soutien à l'Office du tourisme et 3 M€ de participation à OnlyLyon&CO
- Parmi les 11,4 M€ de crédits d'investissement dédiés **au développement économique de la Métropole**, 3,8 M€ de financement sont prévues pour le pôle entrepreneurs Sud-Est, 2,7 M€ pour le projet vallée de la chimie et 2,3 M€ pour les requalifications des parcs et zones industriels (RPZI).



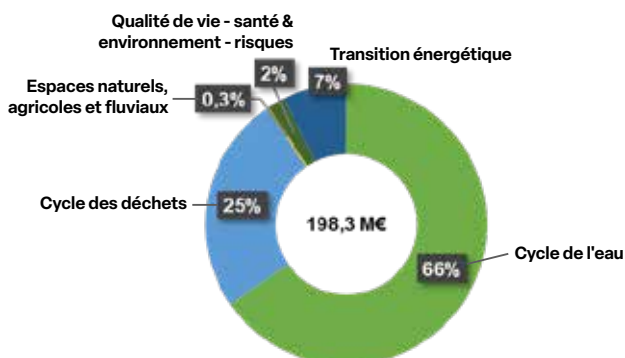
Environnement

Pour faire face à l'urgence environnementale, la Métropole de Lyon agit pour une transformation de son territoire alliant transition écologique et justice sociale. Les plantations d'arbres et la restauration des corridors écologiques, le développement des énergies renouvelables, la préservation du cycle de l'eau ou encore le traitement des déchets compostables constituent autant d'exemples d'actions concrètes réalisées qui contribuent à améliorer durablement le cadre de vie des habitants de la Métropole. Dans le budget 2025, l'ensemble des politiques environnementales de la Métropole représente 472,7 M€ en dépenses (442,5 M€ en 2024).

Dépenses réelles tous budgets - BP 2025



Recettes réelles tous budgets - BP 2025



Accompagnement à la transition écologique

La Métropole de Lyon renouvelle plusieurs initiatives et politiques publiques pour accompagner les habitants et usagers du territoire dans la transition écologique :

- Dans le cadre de l'amplification de la Zone à faible émission (ZFE) à destination des véhicules Crit'Air 3, le **dispositif Box mobilité** est reconduit.
- Dans les collèges, 2,5 M€ sont budgétés pour la **végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école**.
- Les interventions en matière d'amélioration de qualité de l'air, d'environnement sonore et de prévention des risques majeurs mobilisent 1,3 M€ en fonctionnement.
- 0,5 M€ est dédié à la **stratégie alimentaire** afin d'encourager les pratiques alimentaires saines et responsables et de soutenir des actions innovantes de renforcement de l'accessibilité alimentaire, en particulier le projet de caisse solidaire alimentaire.
- **L'accompagnement des propriétaires de logements privés** devant effectuer des travaux de mise en conformité liés aux plans de prévention des risques technologiques (PPRT) est renouvelé en 2024 pour 3 ans sur 10 communes et mobilise 1,3 M€ de financements État.



Cycle de l'eau et des déchets

Les dépenses relatives au **cycle des déchets** représentent 115,8 M€ en fonctionnement. Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité poursuit son investissement dans la réhabilitation, la sécurisation et le développement des stations d'épuration du territoire, avec notamment :

- 9 M€ destinés à la **réhabilitation des réseaux assainissement** de la Métropole de Lyon,
- 2,7 M€ alloués au financement de la **gestion des ruisseaux et à la protection contre les risques d'inondations**,
- 2,4 M€ concernent les travaux d'optimisation des **ouvrages d'eaux pluviales**,
- 40,2 M€ pour le **traitement et la valorisation des eaux usées** en dépenses d'exploitation.

Espaces naturels, agricoles et fluviaux

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation, la restauration et la mise en valeur de ces espaces pour favoriser la biodiversité et l'agriculture agroécologique de proximité.

- Les dépenses de fonctionnement représentent 9,4 M€. Les actions en faveur de la nature, de la biodiversité et du vivant intègrent 4,2 M€ de crédits.
- 1,7 M€ (1,4 M€ en 2024) permet la reconduction des **soutiens aux actions en faveur de l'agriculture biologique** telles que

les aides à l'installation, maraîchage, la mise en service de l'espace-test agricole, la mise en production de l'exploitation agricole en régie et l'animation du réseau des fermes semencière.

Transition énergétique

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat air énergie territorial (PCAET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9,3 M€ (11,5 M€ en 2024), dont 8,3 M€ pour la fourniture d'énergies et de fluides pour l'ensemble des besoins de la collectivité en forte baisse suite à l'évolution des prix de l'énergie et à la mise en place de groupements d'achats auxquels participent plusieurs collègues.

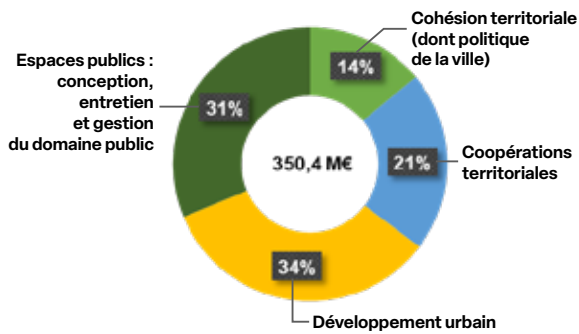
En investissement, les crédits atteignent 16,9 M€, dont :

- 6,4 M€ pour la création d'un **réseau de chaleur et de froid tempéré sur le quartier de La Saulaie à Oullins**,
- 6,3 M€ pour la poursuite du **plan de rénovation énergétique du patrimoine bâti** de la Métropole,
- 2,2 M€ pour le **contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques**.

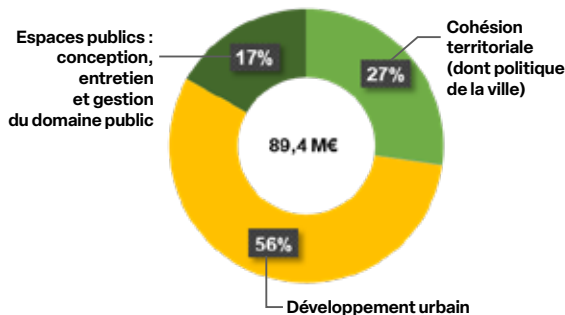


Aménagement : cohésion territoriale, projets urbains et espaces publics

Dépenses réelles tous budgets - BP 2025



Recettes réelles tous budgets - BP 2025



La Métropole de Lyon contribue fortement au **développement urbain et à l'amélioration du cadre de vie**, sur tout son territoire, dans une volonté de rééquilibrage et de cohésion territoriale.

L'ensemble du budget consacré à cette politique publique est de 350,4 M€ (409,3 M€ en 2024). La Métropole de Lyon maintient ainsi un fort niveau d'investissement pour les projets urbains sur l'ensemble du territoire, et renforce son intervention sur les quartiers politique de la ville.

La Métropole de Lyon consent également des efforts budgétaires sur plusieurs projets de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). D'une part en procédant à un lissage des opérations de rachats d'ouvrages dans certaines ZAC, les opérateurs ayant la

faculté d'en reporter le transfert (exemple de la ZAC de la Saulaie, des aménagements de la place Grandclément à Villeurbanne, etc...). Et d'autre part, en reportant certains chantiers (exemple de la voie lyonnaise N°12 au niveau cours Gambetta et cours Albert Thomas, des travaux du Boulevard du 11 novembre, etc...).

Cohésion territoriale

Les actions conduites dans le cadre de la **politique de cohésion territoriale** qui comprend la politique de la ville mobilisent 17,1 M€ en dépenses de fonctionnement (14,5 M€ en 2024).

Parmi les projets engagés en 2025 :

- 3,8 M€ pour la zone d'aménagement concerté (**ZAC Mermoz Sud**) à Lyon 8^e,
- 4,2 M€ pour la poursuite des acquisitions foncières et des travaux de démolition du projet du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) **Les Alagniers à Rillieux la Pape**,
- 1 M€ pour la rénovation de la **ZAC Marché Monmousseau Balmes** à Vénissieux,
- L'opération d'aménagement de nouveaux espaces et d'apaisement **du quartier Langlet Santy à Lyon 8^e** (2,4 M€), **le projet cœur de parc à Saint Fons** (1,5 M€),
- **ZAC Saint-Jean à Villeurbanne** : la Métropole s'engage dans un traité de concession avec la SPL Mélac pour 15 ans, avec une participation à l'équilibre 59 M€ et la création de 1800 logements,
- **Bellevue à Saint-Priest** : ouverture de 10 M€ supplémentaires pour financer des logements privés, démolir certains bâtiments et engager la reconfiguration du quartier,
- **Givors** : lancement d'une autorisation de programme pour des études, acquisitions foncières et travaux d'espace publics de la place Charles de Gaulle.

Développement urbain

La **politique de développement urbain** de la Métropole soutient la production de logements abordables, améliore la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, offre des espaces apaisés, végétalisés, partagés, et contribue au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

Les dépenses de fonctionnement représentent 19,5 M€ contre 30,2 M€ en 2024 en lien avec l'avancement opérationnel des ZAC et le versement prévisionnel des participations d'équilibre.

La collectivité maintient sa capacité d'investissement sur les projets déjà engagés, par exemple :

- **ZAC La Saulaie à Oullins** : poursuite du programme des équipements publics et espaces publics à hauteur de 8 M€ (gymnase, école, crèche...),
- **Grandes Locos à La Mulatière** : engagements complémentaires sur les aménagements urbains et approbation de la réhabilitation patrimoniale de la halle 9,
- **Centre d'échanges de Lyon Perrache** : ouverture d'une autorisation de programme de 10 M€ sur les trémies et l'aménagement de la gare TCL,
- **Poursuite des opérations d'urbanisme en régie directe** avec 11,8 M€ pour la ZAC Carnot Parmentier à Saint Fons, la ZAC Vallon des hôpitaux à Saint-Genis-Laval et la ZAC Grandclément à Villeurbanne.

Espaces publics

En matière d'espaces publics, un certain nombre de projets sont décalés, notamment les voies lyonnaises, afin de desserrer les calendriers des opérations et de limiter l'impact cumulé des travaux pour les usagers.

Les projets engagés se poursuivent comme le boulevard Yves Farge à Vénissieux, la requalification du boulevard Tony Garnier en lien avec le tramway T10, l'avenue des Frères Lumière qui verra son premier segment terminé

en novembre 2025. 7,4 M€ sont alloués au projet d'apaisement de la Presqu'île de Lyon.

Parmi les travaux sur les ouvrages d'art et les voiries, notons la végétalisation des rues pour 4,7 M€, la reconstruction du pont de l'Esplette à Tassin-la-Demi-Lune à hauteur de 3,1 M€, les travaux route de Paris à Charbonnières-les-Bains pour 3 M€ et le plan canopée pour 2,5 M€.

Sécurité civile

130,7 M€ de contributions pour le SDMIS (Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours), et un budget en progression de 0,5%. Une aide exceptionnelle de 1,5 M€ est également proposée pour l'année 2025.



Transports et mobilités

Cette politique publique vise à proposer aux Grands Lyonnais des solutions de mobilités efficaces et adaptées à leurs besoins. Dans le cadre de la Zone à Faibles Émissions (ZFE), la Métropole de Lyon déploie massivement des solutions alternatives avec le soutien aux transports en commun, les vélos en libre-service et en location (Vélo'v, FreeVélo'v, MyVélo'v...), le covoiturage, l'autopartage...

Les crédits de fonctionnement représentent 244,1 M€ (243,2 M€ en 2024) en dépenses et 116,8 M€ en recettes (89,7 M€ en 2024).

En dépenses, la plus grosse partie des crédits concerne la participation statutaire à SYTRAL Mobilités pour 163,3 M€.

Le développement de nouvelles offres de services mobilise 11,2 M€ (7,8 M€ en 2024) dont 7,6 M€ pour le nouveau service public d'autopartage.

Les principaux projets de mobilités et transports en 2025 :

- **Les Voies Lyonnaises** (60,2 M € en dépenses et 6,2 M€ de recettes),
- L'accompagnement des projets du SYTRAL tels que les travaux de **prolongement de la ligne de tramway T6 et du C3** (4,4 M€ en dépenses et 1,2 M€ en recettes),
- **La phase 3 du boulevard Garibaldi** à Lyon (4 M€),
- **Le plan piéton** (3,7 M€),
- Le développement d'un **réseau de lignes de covoiturage** (1,5 M€ en dépenses et 1,1 M€ de recettes)
- L'aménagement et le déploiement des **places de stationnement sécurisées vélos** (1,1 M€).

8,4 M€ sont consacrés aux **ouvrages d'art**, notamment le boulevard périphérique Nord de Lyon, le renouvellement du système d'information des tunnels et voies rapides, et le projet du pont de Vernaison à Solaize.

4,5 M€ sont prévus pour le nœud ferroviaire lyonnais et le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) par le nord.



Ressources humaines

Dans le budget primitif 2025, la masse salariale s'élève à 541,4 M€, soit une hausse de 15,7 M€ par rapport à 2024, ce qui équivaut à une évolution de plus de 3%.

Cette hausse s'explique en grande partie par des mesures réglementaires nationales : la hausse de la cotisation patronale à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et l'évolution du taux de cotisation patronale maladie.

Dans ce contexte de tension sur les finances locales, la Métropole de Lyon participe à l'effort global et redouble d'attention pour assurer la continuité du service public rendu aux habitants avec une gestion encore plus efficiente de ses ressources notamment humaines.

Malgré ces nouvelles contraintes, la Métropole de Lyon a décidé de poursuivre la mise en œuvre de son Agenda social validé avec les organisations syndicales.

Cet agenda social, de près de 17 millions, contribue à améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs avec par exemple : l'amélioration du pouvoir d'achat des agents, la contribution à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, et l'harmonisation des rémunérations entre les agents issus du Département du Rhône et de l'ancienne communauté urbaine.

Dès lors que la collectivité doit assumer des mesures nationales coûteuses tout en développant une politique RH attractive, elle doit rester attentive à l'évolution de ses effectifs.

Ainsi le volume net de création de poste depuis le 1^{er} janvier 2021 reste inférieur à 1% des effectifs (+80 postes). Pour rappel, entre 2015, année de la création de la collectivité, et 2020, 414 postes avaient été créés, soit une variation de plus de 4,55% des effectifs.



MÉTROPOLE DE LYON

20 rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND LYON

CONTACTS PRESSE

Métropole de Lyon

Laetitia Latapy

llatapy@grandlyon.com

06 46 18 90 93

grandlyon.com

